

Grand banditisme : Mario Hornec remis en libéré

Incarcéré depuis un an, il reste soupçonné d'extorsion de fonds en bande organisée

Mario Hornec, 61 ans, membre du clan du même nom, présenté depuis plusieurs années par la presse et par la police comme une fratrie éminente de la pègre parisienne, devait être remis en liberté mardi 25 février après douze mois de détention provisoire dans une trouble affaire d'extorsion. Dans un arrêt rendu le 21 février, la cour d'appel de Paris a confirmé, contre l'avis du parquet, une ordonnance de non-prolongation de sa détention, rendue le 10 février.

Son nom avait été évoqué au cours d'une enquête ouverte après le dépôt d'une plainte en janvier 2017 par Laurent L., un promoteur immobilier, compagnon d'Emilie D., l'une des héritières d'un grand groupe sucrier français. Mario Hornec avait été mis en examen le 25 février 2019 pour « extorsion de fonds en bande organisée », « blanchiment en bande organisée », « association de malfaiteurs » et « subornation de témoins » puis incarcéré. Il avait été interpellé trois jours plus tôt dans le 16^e arrondissement de Paris, après une cavale de près de deux mois.

Dans sa plainte, Laurent L. expliquait avoir été victime de plusieurs tentatives de racket : d'abord fin 2015, pour une somme de 2,5 millions d'euros, puis début 2017, par un autre groupe de malfaiteurs parmi lesquels se trouvait notamment Marco Mouly, l'un des principaux protagonistes de l'immense fraude à la TVA sur le marché du carbone ainsi que deux fonctionnaires de police, suspendus depuis.

La fortuné de sa compagne a semble-t-il aiguisé les appétits de plusieurs escrocs alliés pour la circonstance avec des individus dotés, selon les points de vue, d'une grande force de conviction ou d'une réputation dans le banditisme. « *Tout le milieu juif savait que Laurent L. était une poire et qu'il y avait l'argent derrière par sa*

copine », a raconté l'un des protagonistes aux enquêteurs.

Mario Hornec est ainsi soupçonné d'avoir été invité par son ami Dominique Guez à venir régler un litige financier opposant Laurent L. à Gad H., un autre affairiste. Le rendez-vous, reconnu par tous les protagonistes, s'est tenu en janvier 2015 au café Le Flandrin situé dans le 16^e arrondissement. Mais les versions diffèrent.

Selon l'accusation, Mario Hornec s'est rendu à ce rendez-vous pour régler le différend financier de Laurent L., assurant par sa présence à ses interlocuteurs qu'il avait sa protection. Quand l'intéressé s'est joint au rendez-vous, précédé de sa réputation dans le milieu, la discussion est redevenue très calme, a expliqué le plaignant. Les deux hommes en face venus demander ce qu'ils considéraient comme dû, à savoir une somme de 80 000 euros, « *n'avaient manifestement plus qu'une envie, c'était de partir* », a ajouté Laurent L.

Différents bénéficiaires

Ce n'est pas du tout ce que Mario Hornec dit avoir vécu. Il a d'ailleurs contesté tous les faits qui lui étaient reprochés au cours de l'instruction. Devant le magistrat instructeur, il a expliqué qu'il ne « *faisait pas de protection. Parfois, on nous appelle pour aller boire un coup et après ils font leurs affaires. Moi je fais pas là-dedans, je ne suis pas dans les histoires de racket* », a-t-il dit, précisant ensuite exercer la fonction de régisseur au Cirque d'hiver Bouglione depuis sa sortie de prison en 2011.

Selon un principe vieux comme le banditisme, ce n'est qu'ensuite, au cours de l'année 2015, que Dominique Guez, arguant des services rendus à Laurent L. aurait commencé à lui demander de l'argent pour débloquer des conteneurs transportant une marchandise à laquelle il était intéressé. Le 6 octobre 2015, le plaignant a effectué plusieurs virements vers différents bénéficiaires pour un montant total de 1 million d'euros. L'enquête n'a pas pour autant permis d'établir de lien entre Mario Hornec et les bénéficiaires des virements.

Contacté, l'avocat de Mario Hornec, M^e Pascal Garbarini, a affirmé qu'il « *convenait désormais d'obtenir un non-lieu dans cette procédure qui ne tient que sur les uniques déclarations de M. Laurent L.*

**L'avocat de Mario
Hornec a affirmé
qu'il « convenait
désormais
d'obtenir
un non-lieu dans**